

CODIFICATION DES LOIS FÉDÉRALES.

Nous voyons par la *Gazette Officielle* du Canada qu'on se propose de mettre à exécution la Refonte des Statuts du Canada.

En effet, sont nommés pour être commissaires de cette refonte et de cette révision l'honorable Sir Alexander Campbell, James Cockburn, Joseph Alphonse Ouimet, Wallace Graham, George Wheelock Burridge, Alexander Ferguson, William Wilson.

L'importance des travaux de la commission n'échappera à personne, et elle exige de la part de chacun de ceux qui la compose une connaissance approfondie de tous les statuts d'un caractère général et un grand talent de classification.

Le texte du statut qui donne au gouvernement le droit de faire cette nomination pourvoit à une codification des statuts fédéraux.

Tout ce qui est devenu inutile par les amendements et les abrogations ultérieures doit disparaître, et il est nécessaire de rajuster ce qui restera de ce trillage, de manière à en présenter un corps de textes simple, clair, logique, concordant, non seulement entr'eux, mais encore avec le reste de notre législation impériale et provinciale.

Il devient du devoir de tout citoyen, s'occupant de questions légales, d'aider dans cette tâche vraiment gigantesque, les codificateurs et surtout celui qui est chargé de représenter plus particulièrement nos intérêts ; car il ne faut pas oublier que si sur lui repose la responsabilité de maintenir nos droits en résistant aux empiètements des représentants des autres provinces, sur nous retomberaient de tout leur poids